Informations de base

2025/0077(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR): établissements de crédit en ce qui concerne les exigences applicables aux opérations de financement sur titres conformément au ratio de financement stable net Modification Règlement 2013/0575 2011/0202(COD) **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	FERNÁNDEZ Jonás (S&D)	22/04/2025
	Rapporteur(e) fictif/fictive SEEKATZ Ralf (EPP) ZIJLSTRA Auke (PfE) VAN OVERTVELDT Johan (ECR) BOYER Gilles (Renew) PETER-HANSEN Kira Marie (Greens/EFA) SARAMO Jussi (The Left)	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	ALBUQUERQUE Maria Luís

Comité économique et social européen